

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 janvier 2021

Le conseil municipal approuve le précédent compte-rendu.

Election d'un nouvel adjoint

Suite à la démission de Mr David BROYER par courrier du 23 novembre 2020 acceptée par Madame la Préfète le 2 décembre 2020 de ses fonctions d'adjoint au maire et de conseiller municipal, le conseil municipal élit Mr Michel GIVORD, adjoint au maire.

Il décide de remonter les adjoints d'un rang dans l'ordre du tableau : Mme Corinne BECAUD 1^{er} adjoint, Mr Jean-Pierre LUCIANI 2^{ème} adjoint, Mr Pierre RAZUREL 3^{ème} adjoint et Mr Michel GIVORD 4^{ème} adjoint.

Désignation d'un délégué titulaire au Syndicat Veyle Vivante

Mr Michel GIVORD est désigné délégué titulaire au Syndicat Veyle Vivante en remplacement de Mr David BROYER.

Désignation d'un délégué suppléant au Syndicat Veyle Reyssouze Vieux Jonc

Mr Michel GIVORD est désigné délégué suppléant au Syndicat Veyle Reyssouze Vieux Jonc en remplacement de Mr David BROYER.

Désignation d'un référent communal « randonnée »

Le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée a pour objet de favoriser la découverte des sites naturels et des paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée. Les intercommunalités ont désormais la charge de gérer les conventions de passage, de garantir la pérennité de la pratique et d'assurer l'entretien et la signalétique des itinéraires.

Suite à un état des lieux réalisé en 2018 (180 circuits sur le territoire du bassin de Bourg en Bresse) et à un audit réalisé en 2020, il convient de nommer un référent communal afin de préparer la refonte du plan départemental.

Le conseil municipal désigne Mr Fabien PUVILAND.

Maintenance des extincteurs

L'entreprise DUMONT Sécurité d'Ambérieu en Bugey est chargée depuis de nombreuses années de vérifier les extincteurs des bâtiments communaux. Elle pourvoit également à leur remplacement à échéance.

Après avoir consulté 3 entreprises (Desautel, Scutum et Lis), le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise Loire Incendie Sécurité de Riorges (Loire). Un contrat de maintenance sera signé.

Information sur l'indemnité d'éviction due pour l'achat de terrains aux Brouilles

Le maire informe le conseil municipal du courrier reçu des exploitants des parcelles de terrains sises aux Brouilles concernant l'indemnité d'éviction due, ces terrains faisant l'objet d'un portage avec l'EPFL de l'Ain qui s'est engagé à verser l'indemnité.

Le conseil municipal laisse le soin aux exploitants de contacter l'EPFL ou les propriétaires.

Droits de préemption urbain

Le conseil municipal est informé de la vente de deux propriétés sise 496 (partie environ 23 m²) et 530 route du Village et décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Inauguration de l'Escale Bressane

Le conseil municipal fixe la date de l'inauguration de l'Escale Bressane le samedi 11 septembre 2021 à 10 h.

Questions diverses

Le conseil municipal :

- est informé que la population légale au 1^{er} janvier notifiée par l'INSEE s'élève à 790 habitants
- prend connaissance du devis de l'entreprise MTM de Corgenon pour la pose de 2 moustiquaires sur les fenêtres de la cuisine de l'escale bressane, un second devis sera demandé à l'entreprise FAVRE de St Didier d'Aussiat
- est informé du devis de la menuiserie BEAL de Montrevel en Bresse pour la pose de volets roulants sur 3 placards de l'escale bressane d'un montant de 1 267,20 € TTC
- prend connaissance d'un courrier d'un administré riverain du terrain de sports concernant l'état des filets pare-balls, ils seront réparés dès que la météo le permettra
- est informé qu'un certain nombre de néons de l'éclairage des classes est grillé, des plaques leds seront posées cette année en remplacement dans toutes les classes
- est informé de nouveau des problèmes de voisinage occasionnés par la plateforme de tri
- est informé de plaintes concernant la détérioration du chemin de Lavaux, une réunion de tous les utilisateurs sera organisée

- est informé que l'agent technique utilisera dorénavant le véhicule Peugeot Partner auparavant à destination des sapeurs-pompiers, une caisse et une attache remorque seront ajoutés
- prend note que la vaisselle utilisée dans l'ancienne salle des fêtes sera rangée le mercredi 20 janvier à 9 h.